

MAIRIE
de

BOIS D'AMONT

39220



ARRETE PORTANT

Téléphone : 03 84 60 90 18

Télécopie : 03 84 60 95 49

PERMISSION DE VOIRIE



VU la demande en date du 20/12/2022 par laquelle Orange CIRCET RCC X0, représentée par M. CLERC Sylvain, demeurant 213 rue Pierre Marti BP, Etupes,

sollicite l'autorisation pour : pose d'une chambre L2C sur conduites PVC diamètre 45 existantes, rue des Couenneaux, pour le nouveau groupe scolaire,

VU le code de la voirie routière,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

ARRETE

ARTICLE 1 : Orange CIRCET RCC X0, représentée par M. CLERC Sylvain, est autorisée à effectuer les travaux de pose d'une chambre L2C sur conduites PVC diamètre 45 existantes, rue des Couenneaux, pour le nouveau groupe scolaire.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. La date de début de travaux est fixée au 23/01/2023, la durée prévisible des travaux est de deux jours. La permission de voirie est accordée jusqu'au 03/12/2033

ARTICLE 3 : Le maire, Orange CIRCET RCC X0 représentée par M. CLERC Sylvain, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bois d'Amont le 17 février 2023

Le maire,

Michel PUILLET

